

## Critères d'évaluation

Les dossiers des postulants sont évalués sur la base d'une note globale de 70 points répartis comme suit :

### I - Méthodologie : 20 points

La note méthodologique présentée par le bureau sera notée suivant la grille proposée dans le dossier de la consultation :

|                       |  |  |  |  |                                   |
|-----------------------|--|--|--|--|-----------------------------------|
| Compréhension des TDR | Maitrise du paysage institutionnel du pays, rôles et mandats des collectivités territoriales | Clarté de la description de la problématique de développement et aménagement du territoire dans les régions cibles | Approches proposées pour assurer l'implication active des parties prenantes dans le processus de design et mise en œuvre des investissements | Maitrise des enjeux du code de passation de marche et circuit des finances publiques | Chronogramme détaillé et réaliste |
| 3                     | 3  | 4  | 4  | 3  | 3                                 |

### II - Evaluation du personnel proposé : 50 points maximum

#### 1. Formation Générale : 10 points

##### 1.1. Expert en maitrise d'ouvrage

- Bac+ 5 en DR<sup>1</sup> : 5 points
- Bac + 4 en DR : 3 points

##### 1.2. Expert en développement local

- Bac + 5 en DR<sup>2</sup> : 10 points
- Bac + 4 en DR : 2 points

#### 2. Expérience Générale : 10 points

##### 2.1. Expert en maitrise d'ouvrage

Soit N le nombre d'années d'expérience dans une structure de l'État, une institution de développement, une ONG opérant dans le domaine de maitrise d'ouvrage et de passation de marchés publics.

- Pour  $0 < N < 5$  : 3 points
- Pour  $N \geq 5$  ans : 5 points

<sup>1</sup> ingénieur Génie-civil, génie rural, architecte

<sup>2</sup> Ingénierie, Gestion, Economie rurale, Management,

## 2.2. Expert en développement local

Soit N le nombre d'années d'expérience dans une structure de l'État, une institution de développement ou une grande société privée ou ONG opérant dans le domaine du développement local, décentralisation et aménagement du territoire.

- Pour  $10 < N < 5$  : 3 points
- Pour  $N \geq 5$  ans : **5 points**

## 3. Expérience Spécifique : 30 points

### 3.1 Expert en maîtrise d'ouvrage

| Nombre d'études techniques (géotechnique, géophysique, hydrogéologique, APS, APD) en ouvrage génie civil et hydraulique en milieu rural et urbain. (2 points/études) | Nombre d'acquisitions des marchés conformément aux réglementations et passation des marchés publics, (Élaboration des dossiers d'appel d'offres, évaluation des offres, rédaction des rapports d'évaluation) (2 points par marche) | Connaissance approfondie de la question de maîtrise d'ouvrage décentralisée et compréhension des enjeux et défis au niveau local, | Facilitation, coordination d'une équipe |
|--|--|---|---|
| 6  | 6  | 4   | 2                                       |

### 3.2 Expert développement local

| Nombre d'études similaires (2 points par expérience) | Maitrise des questions liées à la décentralisation et de développement local | Maitrise des outils de planification déconcentrée et connaissance des capacités des acteurs au niveau décentralisé | Connaissance du contexte économique et social de l'Assaba et Guidimagha |
|--|--|--|---|
| 6  | 2  | 2  | 2   |